

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 octobre 2021

PLFSS POUR 2022 - (N° 4523)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2088

présenté par
M. Mesnier

ARTICLE 10

À l'alinéa 44, substituer aux mots :

« susmentionnée s'appliquant pour les »,

les mots :

« mentionnée au 3° du présent III s'appliquant aux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.